



Bruxelles, le 26 mai 2026

CM 2984/26

AVIATION  
CONSOM  
CODEC

## COMMUNICATION

### CONVOCAATION

---

Correspondant:	pierre.bastard@consilium.europa.eu emma.la-ferla@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32 2 281 3221 +32 2 281 3096
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages – Comité de conciliation
Date:	2 juin 2026
Heure:	14:30
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT EUROPA Rue de la Loi 167, 1048 BRUXELLES

---

La présidence, en accord avec la présidente du Parlement européen, propose de convoquer une réunion du comité de conciliation, conformément à l'article 294, paragraphe 8, point b), du TFUE, dans la salle S.5 du bâtiment Europa du Conseil le 2 juin 2026. Le format des délégations est 1 + 2.

Le comité de conciliation examinera la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages (2013/0072(COD)).

La réunion sera précédée d'un trilogue à 13 heures et d'une réunion préparatoire pour les délégations à 14 h 30 dans la salle S.5 du bâtiment Europa. Le format des délégations est 1 + 2.

Veillez envoyer au secrétariat général du Conseil une liste de vos participants au comité de conciliation (trois par délégation) par courrier électronique ([avia-mar@consilium.europa.eu](mailto:avia-mar@consilium.europa.eu)) au plus tard le jeudi 28 mai 2026 à 18 heures.

---